

**Opération : Déchargement**

**Nature :** Fournitures

Type de fourniture : Granulat 40/70 diorite

Type de machine :

Vérification de la VGP :

Numéro de parc :

Observations :

Type de matériel :

**Entreprise de transport :**  
**Fournisseur**

Raison sociale : GARANDEAU  
Adresse : Cherves Richemont 16121 COGNAC CEDEX  
N° Tél : +33 6 32 85 50 29  
Contact sur place : PHILIPPE  
NOGUES

**Entreprise d'accueil**

Entité : GUINTOLI  
Nom de chantier : AQL 410 SO GREEN  
Adresse : 33 Rue Aurel Chazeau 33160 Saint Médard en Jalles  
Géolocalisation : 44.90154917438442  
-0.745165311211804  
Contact : Romain BOLLENGIER  
0647862952  
rbollengier@nge.fr

**Date de l'opération :** 18/07/2024

-

**Horaires de livraison ou d'ouverture du chantier**

Journée : 7h      Nuit :

**Équipement de protection individuelle du chauffeur**

Casque, Chaussure de sécurité, Gilet HV, Gants, Lunettes de sécurité



**Mission du chauffeur (transport)**

Déchargement

**Moyens mis à disposition pour l'opération par l'entreprise d'accueil**

Aucun Moyen à disposition

**Modalité d'accès et de stationnement**

Plan joint en annexe : Non  
Se rendre aux coordonnées GPS : Oui  
Contacter la personne sur place : Oui

**Services accessibles**

Accès aux installations : Non  
Téléphone : Non  
Moyen de secours et d'appel en cas d'accident ou incident joint en annexe : Oui

**Précautions particulières**

À préciser : code cadena 2021  
déchargement à l'entrée à droite ou voir avec chef de chantier sur place

**Consignes de sécurité à respecter**

Respecter les aires de chargement-déchargement ou de livraison,

Suivre les instructions du personnel du site,

Respecter le code de la route,

Respecter les consignes particulières de circulation de l'établissement :

- Interdiction d'utiliser le téléphone mobile au volant,
- Port de la ceinture de sécurité obligatoire,
- Vitesse limitée à 30 km/h dans les emprises chantier,
- Vitesse limitée à 10 km/h à proximité de personnel à pied,
- Interdiction de rouler benne levée,
- Le chargement ou le déchargement se fait sur une zone plane et dégagée,
- Interdiction d'évoluer dans la zone d'action des matériels de manutention (ne pas se placer sous la charge),
- Interdiction de monter sur le marchepied des véhicules pendant les manœuvres,
- Signaler toute pollution constatée sur site,
- En cas d'accident, prévenir les secours et le responsable de l'agence,
- Le **fournisseur/localier** s'engage et s'assure à la bonne transmission **à son transporteur** toutes les informations nécessaires au bon déroulement de l'opération,
- Le **fournisseur/localier/ entreprise de transport** s'engage à transmettre et à expliciter le présent protocole de chargement/déchargement à toutes les personnes susceptibles de réaliser les opérations en question, qui doivent être en mesure de présenter le document sur site,
- Les signataires s'engagent à respecter les prescriptions de la présente convention ainsi que celles figurant dans les documents joints.
- Toute livraison doit être faite en présence d'un représentant de l'entreprise d'accueil,
- Quelle qu'en soit la cause, toute livraison en dehors des heures d'ouvertures du chantier ou en dehors de l'horaire indiqué dans ce protocole est interdite.



**Tout contrevenant à ces règles de sécurité pourra donner lieu à une exclusion du chantier. Les conséquences financières seront entièrement répercutées à l'entreprise à laquelle appartient le contrevenant.**

Autre(s) consigne(s) spécifique(s) au chantier :

**Entreprise de transport**

**Nom :**

**Date :** 17/07/2024

**Signature :**

**Entreprise d'accueil**

**Nom :** bollengier

**Date :** 17/07/2024

**Signature :**



# Annexe 1 : Consignes en cas d'accident

